

REUNION DU 23 FEVRIER 2009

Convocation : 17 février 2009

Affichage : 25 février 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-trois février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-sept février, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBE Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NEE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINE Philippe, TRAVERS Régine.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Patrick LEPORTIER

Début de la séance : 20H30

Avant de commencer, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout à l'ordre du jour de deux nouveaux points : Modification des statuts de la CCDD concernant la prise de compétence en matière d'agence postale intercommunale, et autorisation de signer la convention avec les Francas concernant le CLSH. Le conseil donne son accord.

Monsieur Vincent EPAILLARD présente au conseil une maquette de site internet pour la commune, afin que celui-ci soit discuté en vue de l'élaboration du Budget 2009. Un devis est présenté et la question sera rediscutée lors de la réunion de budget du lundi 2 mars.

URBANISME

Permis de Construire :

- M. PLANTEGENEST et Mme SALAUN, 17 Les Landes : Construction d'une maison d'habitation

Révision simplifiée du plan d'occupation des sols pour la station d'eau des Martins :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique concernant cette procédure débutera le jeudi 5 mars 2009 et se terminera le samedi 4 avril 2009. Le commissaire enquêteur nommé est Monsieur Roland DUBOURG, retraité de la gendarmerie.

Modification du Plan d'Occupation des Sols pour la Zone d'Activités des Hauts Vents :

Une réunion s'est tenue jeudi 19 mars avec Thierry DENIZE, Philippe AVICE, et la commission Urbanisme. En est ressorti que nous sommes en attente de compléments de dossier et que l'enquête publique sera lancée quand le dossier sera bouclé, une fois recueillis les avis des partenaires publics associés.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner arrivée en mairie concernant des terrains situés en zone soumise au Droit de Préemption Urbain.

Ces terrains se situent entre « Les Corbières » et « Le Flaquet », et représentent une superficie totale de 220 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer à son Droit de Préemption sur ces terrains.

TRAVAUX BATIMENTS

Logement de fonction :

Monsieur Cottebrune propose à l'assemblée un devis de l'entreprise OZOUF d'un montant de 886,20 €uros TTC en vue d'améliorer l'isolation thermique dans la cage d'escalier.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que les travaux soient faits et prévus en investissement.

Salle Polyvalente :

Le montant total estimé des travaux à effectuer par les entreprises s'élève à 160 000 € HT auxquels il faut ajouter le prix d'un diagnostic, les honoraires du Maître d'œuvre, ainsi que la mission de coordination SPS, obligatoire quand plusieurs corps de métier sont amenés à se succéder sur le chantier.

Par ailleurs, il est proposé de ne pas louer la salle durant les quatre premiers mois de l'année 2010, afin d'effectuer les travaux nécessaires.

DEVIS DE L'ENTREPRISE ACTP POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un devis présenté par l'entreprise ACTP concernant l'entretien du terrain de football et s'élevant à 2851,08 €, payable en quatre échéances.

Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes de Couville, Hardinvast, et Saint-Martin Le Gréard.

Les deux premières années de collaboration étant jugées satisfaisantes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE le devis et AUTORISE le Maire à le signer.

DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DU COLLEGE EMILE ZOLA

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 40 € par élève, au collège Emile Zola pour quatre sorties éducatives à destination de la Savoie, du Mont Saint-Michel, de l'Angleterre, et de l'Espagne. Trente-et-un enfants de la commune sont concernés.

AMENAGEMENT CITY PARK

Une réflexion a été menée sur une évolution de l'espace jeunes situé à la « Mare à Joncs »

Une évolution est envisagée concernant un espace pour les plus petits. Ce projet pourrait se composer de deux phases :

1. Suppression d'une partie des bosses en mauvais état, avec création d'un terrain de pétanque et engazonnement de l'autre partie. Conserver l'autre partie des bosses en les remodelant. Ces travaux peuvent être faits en régie, de même qu'un rafraîchissement de la peinture des pistes de skate.
2. Achat de jeux pour enfants : toboggan, balançoire, jeux à ressort, un module évolutif, le tout dans un parc rempli de gravier rond.

Ce projet sera évoqué dans le cadre de la réunion de préparation de budget.

COMPETENCE ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCDD

Le Conseil Municipal autorise la prise de compétence de la CCDD en matière d'organisation d'une agence postale intercommunale. En effet, le bureau de poste de Martinvast ferme le 30 juin 2009 et la CCDD se propose d'ouvrir une agence postale, afin de pallier à ce manque.

INFOS et QUESTIONS DIVERSES

- Le 19 mars à 9h00, une réunion du comité de pilotage se tiendra au Conseil Général concernant la voie de contournement sud-ouest.
- Le stop, qui était mal placé au niveau des « Chênaies » a été déplacé et est désormais plus à la vue.
- Concours de dessin : la commission a choisi le gagnant, tous les participants seront récompensés.

Fin de la séance : 23h40